



Donnez-vous les moyens d'agir



Prime d'intéressement collective suite...

Le 26 Mai 2015 s'est tenu un comité technique ministériel sous la présidence de Michel Sapin, Ministre des Finances et en présence d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie et de Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget.

Concernant la suppression de la prime d'intéressement collective que la CFTC FINANCES PUBLIQUES a contesté, les Ministres ont annoncé pour cette année une prime de 100 euros versée à tous les agents quelle que soit leur direction d'appartenance. Il a souligné que le dispositif d'intéressement serait renvoyé aux directions et ne relèverait plus d'une mesure uniforme ministérielle.

Cette mesure est positive, bien que la somme reste modeste. A la DGFIP la CFTC revendique un dispositif pérenne et satisfaisant pour tous les agents.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, la priorité est de revaloriser le pouvoir d'achat des agents et non d'instaurer un mécanisme différencié lié aux restructurations comme cela a été proposé le 6 mai dernier par le Directeur général.

Le contexte démontre qu'une telle revalorisation s'impose au regard de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui est bien une réalité.

Quant aux restructurations, le Directeur général reconnaît que tous les services et les agents connaissent des évolutions dans l'organisation du travail et l'exercice des missions.

Ceci justifie que tous les agents continuent à percevoir cette prime.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES réaffirme qu'il faut une mesure indemnitaire collective et durable.

La responsabilité du Directeur général est de présenter un nouveau projet sur cette base et de demander au Ministre un arbitrage budgétaire favorable à notre demande.

La DG doit présenter sur ce sujet un nouveau projet aux agents.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com